



## INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Semaine du 15 au 19 janvier 2018

Madame,  
Monsieur,

L'inscription de votre enfant est annuelle. La commission scolaire inscrit votre enfant à l'école de son secteur si les services éducatifs requis y sont offerts, et ce, même s'il fréquente une autre école.

**- Important! -**

**Cependant, si vous désirez inscrire votre enfant dans une autre école, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT REMPLIR LE FORMULAIRE QUI ACCOMPAGNE LA PRÉSENTE LETTRE. Il est disponible en ligne sur le site Internet de la Commission scolaire au [www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca) Vous devez ensuite le faire parvenir à l'école actuelle de votre enfant durant la semaine d'inscription soit du 15 au 19 janvier 2018.**

Une demande de changement d'école pourra être acceptée si les conditions suivantes sont respectées:

- ↪ Les services éducatifs requis pour votre enfant y sont dispensés;
- ↪ L'inscription ne provoque pas l'augmentation du nombre de groupes d'élèves prédéterminé par la commission scolaire pour cette école ;
- ↪ L'acceptation de votre enfant dans sa nouvelle école est conforme à la procédure de sélection adoptée par la commission scolaire ;
- ↪ L'inscription ne provoque pas un dépassement du nombre d'élèves déterminé par la commission scolaire pour le(s) groupe(s) d'élèves de cette école ;
- ↪ La demande doit être reçue à l'école actuelle de votre enfant durant la période d'inscription.

La Commission scolaire Harricana veut conscientiser les parents à l'importance de scolariser leur enfant dans leur milieu d'origine afin d'assurer le maintien des écoles et des services éducatifs de qualité.

Sauf exception, la direction de votre école de secteur vous confirmera l'acceptation ou le refus du changement d'école demandé. L'équilibre des groupes du préscolaire se fera dans la semaine du 13 août 2018.

De plus, la Commission scolaire Harricana détermine des critères particuliers pour la formation des groupes à vocation particulière de musique de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur ainsi qu'à l'École alternative Harricana.

**Le droit du choix de l'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire.**

**Pour de plus amples informations sur les critères d'inscription,  
veuillez contacter votre direction d'école.**

*Marie-Hélène Grondin*

Directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires

## DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Ce formulaire est disponible en ligne au [www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca).

Il doit être rempli et retourné à l'école de votre enfant  
pendant la semaine d'inscription soit du 15 au 19 janvier 2018.

Nom de l'enfant :	
Adresse complète :	
Ville et code postal :	
Numéro de téléphone	
Mon école de quartier est :	

### Pour l'année scolaire 2018-2019

Niveau scolaire de mon enfant en 2018-2019 :	
École demandée :	

Voici les raisons qui motivent notre demande :

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale (parent 1)  
OBLIGATOIRE

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale (parent 2)  
OBLIGATOIRE

Date : \_\_\_\_\_

**Votre demande doit être retournée dans les plus brefs délais au secrétariat  
de l'école actuelle de votre enfant dans la semaine du 15 au 19 janvier 2018.  
Vous recevrez la réponse à votre demande en août 2018.**

Tel que mentionné au verso de ce formulaire, la demande de changement d'école est annuelle. De plus, le droit du choix de l'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire.